



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 29 MAI 2017

Affiché le 2 juin 2017.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 19 mai 2017, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Alain BRITEL - Thierry REBERE (à partir de 19h08) Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Isabelle SERRAND									
Etaients excusés	Hélène VIOLY (procuration à Alain BRITEL) - Anaïs JULLIEN - Joël SUBTIL (procuration à André PERRIN) - Stéphanie CORNATON Nicolas RIPPE - Janine DURET (procuration à Isabelle SERRAND)									
Secrétaire de séance	Agnès PRUNIAUX									
Conseillers en exercice : 19	<table><tr><td></td><td><u>à 19h</u></td><td><u>à partir de 19h08</u></td></tr><tr><td>Présents :</td><td>12</td><td>13</td></tr><tr><td>Votants :</td><td>15</td><td>16</td></tr></table>		<u>à 19h</u>	<u>à partir de 19h08</u>	Présents :	12	13	Votants :	15	16
	<u>à 19h</u>	<u>à partir de 19h08</u>								
Présents :	12	13								
Votants :	15	16								

APPROBATION COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2017

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Thierry REBERE à 19h08

Présents : 13

Votants : 16

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 3

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2017-003 du 14/04/2017	Contrat avec Société COLAS, exécution travaux voirie 2017, pour un montant de 13 416 € HT, soit 16 099.20 € TTC.
N° 2017-004 du 14/04/2017	Contrat avec SARL DUBOIS MACONNERIE, construction mur de soutènement à Bonaz, pour un montant de 14 980 € HT, soit 17 976 € TTC.
N° 2017-005 du 28/04/2017	Contrat avec ADIC INFORMATIQUE, maintenance du logiciel « recensement », d'une durée d'une année à compter du 1 ^{er} juillet 2017, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, pour un montant de 30 € HT/an.
N° 2017-006 du 03/05/2017	Contrat avec Société PYRAGRIC INDUSTRIE, spectacle pyrotechnique fête nationale du 14/07/2017, pour un montant de 5 000 € TTC.
N° 2017-007 du 10/05/2017	Contrat avec Société COLAS, exécution travaux points à temps année 2017, pour un montant de 10 320 € HT, soit 12 384 € TTC.

CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS : IMPLANTATION LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES PARCELLE COMMUNALE ZC 44 « LES MOLARETS »

Agnès PRUNIAUX rappelle au Conseil son accord, par délibération du 11 octobre 2016, pour la passation d'une convention de servitudes de passage entre la Commune et les propriétaires de la parcelle ZC 42 située « Sur Molarets » dans le cadre de la division de leur propriété en 3 lots constructibles.



Commune de DORTAN (01590)

Elle explique que, pour permettre l'alimentation électrique des constructions en cours, ENEDIS est chargée de l'implantation de réseaux secs sous la parcelle communale ZC 44.

Elle précise que des conventions de servitudes doivent être établies entre la Commune et ENEDIS, à titre gratuit et aux conditions habituelles et propose de rajouter qu'une attention particulière devra être portée aux réseaux existants sous le chemin afin de ne pas les endommager.

Délibération : oui à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS : IMPLANTATION SUPPORTS BASSE TENSION PARCELLES COMMUNALES ZD 168 ET 179 ALIMENTATION ELECTRIQUE LOTISSEMENT LA CLEF DU CHAMP MONTANT

Agnès PRUNIAUX expose au Conseil que, dans le cadre de l'alimentation électrique du lotissement « La Clef du Champ Montant » à Sénissiat dont le permis d'aménager a été accordé à la SCI CLEFIMMO, ENEDIS est chargée de l'implantation de trois supports basse tension sur les parcelles communales ZD 168 et ZD 179 pour l'extension du réseau jusqu'à l'entrée du lotissement.

A la question de Thierry REBERE qui rappelle que les membres de la commission Urbanisme avaient demandé une alimentation électrique en souterrain, Agnès PRUNIAUX répond qu'au niveau de l'autorisation de lotir, cette prescription n'a pas été inscrite. De plus, elle informe qu'à sa demande, ENEDIS a chiffré les travaux de mise en souterrain qui engendrent un surcoût de 20 000 € et que, d'autre part, les délais sont trop courts pour envisager la modification du projet.

Elle propose au Conseil d'accepter, en l'état, la convention de servitudes à intervenir entre la Commune et ENEDIS, à titre gratuit et aux conditions habituelles.

Délibération : 13 voix pour, 1 contre, 2 abstentions.

CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TREFONDS PARCELLE COMMUNALE ZD 179 LOTISSEMENT « LA CLEF DU CHAMP MONTANT »

Agnès PRUNIAUX rappelle au Conseil que l'accès au lotissement « La Clef du Champ Montant » ainsi que son alimentation par tous réseaux secs et/ou humides tous usages doivent se faire par la parcelle communale ZD 179.

Elle précise qu'une convention de servitudes de passage et de tréfonds doit être établie.

Délibération : oui à l'unanimité.

DEPLOIEMENT RESEAU FIBRE OPTIQUE TRES HAUT DEBIT LIAIN : CONVENTIONS AVEC LE SIEA POUR IMPLANTATION ARMOIRES DE RUE NRO (NŒUD DE RESEAU OPTIQUE) PARCELLES COMMUNALES AC 46, 1 RUE DE ST CLAUDE ET C 521 LIEU-DIT « VOUAIS »

Mme le Maire expose au Conseil que la Commune fait partie de la dernière vague (2020/2021) pour le déploiement du réseau de fibre optique Très Haut Débit LIAin.

Elle précise que le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) examine toutefois la possibilité de déploiement sur sollicitations de professionnels intéressés. Une demande ayant été faite sur la Commune au hameau de Bonaz, le SIEA a missionné un bureau d'études pour un avant-projet sommaire depuis une armoire de rue située à Veyziat. Le câble optique étant saturé et cette option n'étant plus envisageable, le SIEA a demandé un avant-projet pour la globalité de la Commune impliquant la nécessité de mise en place de deux armoires de rue NRO (Nœud de Réseau Optique) sur les parcelles communales suivantes :

- AC 46, située 1 rue de Saint Claude ;
- C 521, située à Vouais.

Elle ajoute que, pour l'instant, seul le NRO de Vouais est à l'étude.

Elle propose de valider les conventions qu'il convient d'établir entre la Commune et le SIEA.

Délibération : oui à l'unanimité.

MODIFICATION CHARTE REPRISE ESPACES COMMUNS LOTISSEMENTS PRIVES

Agnès PRUNIAUX rappelle au Conseil sa délibération du 9 novembre 2015 approuvant la charte conditionnant la reprise des espaces communs des lotissements privés autorisés sur la Commune de DORTAN.



Commune de DORTAN (01590)

Elle explique que la liste des pièces à fournir indiquée à l'article 8 de cette charte est trop contraignante pour les lotissements antérieurs à 1995, certains documents étant inexistantes (plans, PV réception de travaux...).

Elle propose d'ajouter, en bas de l'article 8, 1^{ère} phase de la charte, la mention suivante :

« Nota : les pièces ci-dessus sont obligatoirement à fournir pour les lotissements postérieurs à 1995. Pour ceux antérieurs à 1995, les dossiers seront étudiés au cas par cas ».

Délibération : oui à l'unanimité.

REPRISE ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT « LE PONT DE MAISSIAT »

Agnès PRUNIAUX présente au Conseil la demande des propriétaires, en indivision, de la voirie du lotissement « Le Pont de Maissiat » pour la reprise des espaces communs dudit lotissement.

Elle précise que cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la commission Urbanisme réunie le 10/04/2017 et concerne la reprise de la parcelle B 545, nature voirie, d'une surface de 57 m².

Elle ajoute que les frais d'acte sont à la charge des demandeurs. Elle précise également que les propriétaires des 2 lots constituant le lotissement continueront à entretenir la bande d'espaces verts devant leur propriété.

Délibération : 15 voix pour, 1 abstention.

ACQUISITION TERRAINS LIEU-DIT « L'ALLARISSE »

Agnès PRUNIAUX informe le Conseil des négociations engagées à la demande de propriétaires qui désirent vendre à la Commune trois parcelles, en nature de voirie, situées lieu-dit « L'Allarisse » et cadastrées section B :

- n° 535, d'une superficie de 410 m² ;
- n° 536, d'une superficie de 270 m² ;
- n° 539, d'une superficie de 2 m².

Elle informe de l'accord des propriétaires concernés pour une cession à l'euro symbolique.

Elle précise qu'il y a lieu de signer un protocole d'accord et que les frais d'acte seront à la charge des vendeurs.

Délibération : 15 voix pour, 1 abstention.

DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR COUPURE SONNERIE CLOCHES DE L'EGLISE LA NUIT

Mme le Maire informe le Conseil qu'un propriétaire qui loue des appartements à proximité de l'église et, suite à une plainte d'un de ses locataires, lui a fait la demande orale de couper la sonnerie des cloches la nuit.

Pour l'instant, le Conseil décide de surseoir à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

1. Remerciements : Mme le Maire fait part des remerciements des élèves de l'école élémentaire qui ont participé au voyage en Normandie et du Sou des Ecoles pour la subvention accordée.
2. Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 : elle aura lieu le jeudi 1^{er} juin à 10h en Mairie.

La séance est levée à 19h51.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Agnès PRUNIAUX

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.